

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS	
Date : 09/03/2021	

**Tribunal de Bergerac :
Germinal Peiro fait appel du jugement**

Depuis des mois, les opposants au contournement de Beynac s'acharment à me réduire au silence. Les menaces de mort et les intimidations à mon domicile n'ayant pas suffi, ils multiplient les attaques sur le plan judiciaire, pour des motifs particulièrement futiles.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler hier, je ne me tairai pas face à leur agitation et je continuerai à dire haut et fort ce que tout le monde sait : un jour, il y aura des morts à Beynac et, ce jour-là, les opposants porteront une lourde responsabilité.

C'est la raison pour laquelle, comme dans l'affaire jugée hier, je fais appel du jugement rendu ce jour.

Je continuerai résolument à défendre la sécurité de mes concitoyens et à agir pour l'intérêt général. C'est ce qu'attendent la grande majorité de nos concitoyens, qui l'ont de nouveau clairement et démocratiquement exprimé lors des dernières élections municipales. En République, jusqu'à preuve du contraire, c'est bel et bien le suffrage universel qui doit prévaloir.